

CONTACT

JUILLET
2016

Vol. 35
No 3

ISSN 0830 0084

MOT DU MAIRE

Défi Anaclais

Le 11 juin dernier avait lieu la troisième édition du Défi Anaclais qui a attiré plus de deux cent cinquante coureurs et marcheurs.

Cette activité est l'idée d'un jeune anaclais qui a décidé, il y a quelques années de se remettre en forme et de faire profiter ses concitoyens des bienfaits de l'exercice physique, alors Pierre-Luc Lavoie a eu l'idée d'organiser un marathon.

Avec une organisation modeste, mais des résultats plus que satisfaisants, c'est 176 coureurs et marcheurs qui ont participé la première année. Depuis leur nombre, ne cesse de croître, 220 la deuxième année et 251 pour cette année.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que l'organisation est très bien implantée et ce grâce à un commanditaire majeur, Desjardins, sans oublier l'apport des membres de sa famille et de ses consoeurs et confrères membres du Club Lions de St-Anaclet, de son comité organisateur, bien sûr, Carl Lavoie, Yann Bernier et Alain Lapierre.

Félicitations Pierre-Luc pour cette belle initiative. Merci à tous les bénévoles qui travaillent à la réussite de cet événement. Avec la popularité grandissante du Défi Anaclais, nous pouvons dire que St-Anaclet est un incontournable pour les amateurs de course et de marche.

Francis St-Pierre, maire

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE N° 1 YVE ROULEAU
POSTE N° 2 MARIE-ÈVE DUFOUR
POSTE N° 3 ROLAND PELLETIER
POSTE N° 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT
POSTE N° 5 DAVID LEBLANC
POSTE N° 6 FRANCIS RODRIGUE

- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca



LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 6 juin 2016.

Les élus municipaux adoptent le rapport du service incendie de la MRC Rimouski-Neigette concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie. (Rés. 2016-06-64)

Les élus municipaux adoptent le règlement numéro 441-2015 visant à modifier l'article 6.2.14 – logement au sous-sol du règlement de zonage 428-2014. (Rés 2016-06-65)

Les élus municipaux demandent l'autorisation au MDDELCC pour effectuer des travaux qui doivent être réalisés au poste de chloration et à la chambre de réduction de pression. (Rés. 2016-06-66)

Les élus municipaux demandent l'autorisation au MDDELCC pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Principale Ouest. (Rés. 2016-06-67)

Les élus municipaux autorisent l'embauche des employés du camp de jour 2016 suite aux

recommandations du comité de sélection. (Rés. 2016-06-68)

Les élus municipaux autorisent l'embauche des employés pour le soccer 2016 suite aux recommandations du comité de sélection. (Rés. 2016-06-69)

Les élus municipaux autorisent l'embauche d'une employée pour le remplacement des vacances. (Rés. 2016-06-70)

Les élus municipaux autorisent l'acquisition de 23 barils récupérateurs d'eau de pluie. Ils seront vendus 25 \$ à ceux qui les ont réservés. (Rés. 2016-06-71)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Les Pavages Laurentiens, division de Sintra inc. au montant de 59 692,72 \$ toutes taxes incluses pour le pavage du rang 4 Ouest. (Rés. 2016-06-72)

Les élus municipaux annulent le règlement 444-2016. (Rés. 2016-06-73)

Les élus municipaux demandent à la MRC Rimouski-Neigette de procéder au nettoyage de la décharge du ruisseau de la Savane. (Rés. 2016-06-74)

Les élus et les employés municipaux offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de madame Claudine Cléroux. Celle-ci était à l'emploi de la municipalité depuis 6 ans.

Les élus et les employés municipaux offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de madame Anita Paquet, mère de Francine Julien qui a été mairesse de la municipalité de 1991 à 1997.

Les élus et les employés municipaux offrent leurs plus sincères condoléances à madame Joanne Pinel suite au décès de sa mère, madame Noëlla Isabelle.

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
DU LAC À L'ANGUILLE INC.



**Abaissement du barrage
du lac à l'Anguille**

Consultez le site www.apela-stanaclet.org pour tout savoir en regard de l'**Abaissement du niveau du lac pour combattre les algues bleu-vert, dont le nom scientifique est « cyanobactéries »**.

André Lévesque, président 418 722-9637

SALUT CLAUDINE ET BON VOYAGE

C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris le décès d'une compagne de travail.

En effet, madame Claudine Cléroux qui travaillait en urbanisme avec nous depuis 6 ans est décédée le 30 mai dernier.

Le Conseil municipal et les employés municipaux tiennent à offrir leurs plus sincères condoléances à toute sa famille et à ses amis (es).

**LA FORGE ST-LAURENT DÉBUTERA SA SAISON 2016
LE 2 JUILLET PROCHAIN.**

Pour l'occasion, les jeunes et moins jeunes pourront assister **gratuitement** à une activité de contes pour tous à compter de 14 heures.

En soirée, la corporation du patrimoine vous invite à 18 h 30 à sa première soirée spectacle-bénéfice où conteurs et musicien traditionnel animeront dans l'univers de la forge.

Un encan-bénéfice et des prix de présence sont prévus. Le coût de l'activité est de 25 \$ par personne. Place limitée. Pour réservation : 418 750-0985, via le patrimoine-anaclet@hotmail.com ou sur notre page Facebook : Forge Saint-Laurent de St-Anaclet.

Vous désirez rencontrer le maire ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible sur rendez-vous. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816.

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

4 JUILLET

1 AOÛT

5 SEPTEMBRE

Comité d'embellissement

Comment avoir une pelouse en santé de façon écologique?

Selon des experts en entretien paysager, pour avoir une belle pelouse en santé et de façon écologique, tout se passe lors de la tonte. Il faut tondre haut et souvent. La pelouse ne doit jamais être coupée plus du tiers à chaque tonte. **La hauteur de coupe maximale se situe autour de 7.5 cm.** Donc il faut attendre entre 11 et 12 cm avant la tonte, ce qui veut dire en période de croissance toutes les semaines et lors d'une sécheresse aux 2 semaines.

La première coupe du printemps et la dernière à l'automne devraient se situer à 5 cm, au printemps pour stimuler la croissance et à l'automne pour prévenir le développement de maladies.

Il faut laisser les rognures de gazon au sol pour favoriser le développement de microorganismes qui en décomposant les rognures pourront libérer les éléments nutritifs.

En suivant ces conseils, votre pelouse aura une meilleure apparence et sera plus résistante aux maladies.

Petit rappel, le concours Maisons fleuries se tiendra le samedi 6 août prochain.

Bon été!

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

POKER-RUN TRACTEURS ROSES

La fondation **LES TRACTEURS ROSES** (organisme dont le but est d'amasser des fonds afin de lutter contre le cancer et aussi d'aider les différentes associations caritatives de la région) et la municipalité de Saint-Anaclet organisent un poker-run à moto dont les dons recueillis iront à l'Association de la Déficience Intellectuelle de la Région de Rimouski.

Cette activité consiste à effectuer une randonnée à moto d'un parcours d'environ 250 km dont le départ est le samedi 16 juillet à 9 h 30 au bureau municipal. Le retour des motocyclistes est prévu vers 15 heures chez Harley-Davidson Rimouski. Sur place, il y aura de l'animation musicale et un service de bar et de restauration.



APPEL AUX ORGANISMES

Pour tous les organismes qui n'ont pas encore donné leurs dates de réservation pour leurs activités et qui désirent les publier dans le **répertoire du Service des loisirs et de la culture**, vous avez **jusqu'au 22 juillet** pour le faire.

Carl au 418 725-5389



Desjardins

Caisse de la Rivière Neigette

Parce qu'être membre sera toujours un avantage !

Le 25 avril dernier s'est tenu l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette. La direction tient à remercier les 138 membres présents à l'assemblée pour leur participation.

Sous le thème Être membre à ses avantages, les membres présents ont eu l'occasion de découvrir les avantages d'être membre d'une coopérative de services financiers. En effet, en plus de prendre part aux décisions de la caisse, être un membre Desjardins offre des avantages concrets et financiers. Pour en savoir davantage et profiter pleinement des Avantages membre, visitez desjardins.com/avantages.

En 2015, la Caisse a redistribué plus de 113 200 \$ à des organismes et partenaires de notre milieu, leur permettant ainsi de réaliser des projets stimulants. Faire affaire avec une coopérative de services financiers, c'est aussi faire une différence dans le milieu.

Parce qu'être membre sera toujours un avantage !

VACANCES

Veillez prendre note que je serai en vacances du **25 juillet au 19 août** inclusivement.



Donc, si vous prévoyez faire la location d'une salle, de chaises et tables pendant cette période, je vous suggère fortement de communiquer avec moi au 725-5389 avant les dates mentionnées ci-dessus.

Je vous remercie de votre collaboration et bonnes vacances. Carl

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Règlement concernant les animaux

Nous recevons de plus en plus de plaintes concernant les chiens. Des propriétaires laissent leur chien libre sur leur terrain sans se soucier que le chien ira à la rencontre des marcheurs qui passent soit sur le trottoir ou sur le rang une personne qui a peur des chiens et qui voit un chien venir vers elle quand elle prend une marche n'est sûrement pas très rassurée.

Je tiens à vous rappeler qu'il existe un règlement régissant la garde des animaux. Je vous donne ici les différents articles que vous devez respecter.

15.1 Dispositions particulières concernant la garde des chiens

Le contrôle

A) Aucun chien ne doit se trouver dans les rues et autres endroits publics :

1. s'il n'est pas tenu par une laisse d'au plus 1,80 mètres et accompagné par une personne capable de le contrôler et/ou,
2. s'il n'est pas porteur de la licence requise par le présent règlement.

E) Le gardien d'un chien doit prendre les moyens nécessaires et efficaces pour empêcher son chien de s'introduire ou de pénétrer dans les propriétés ou sur les terrains privés pour y causer des dégâts, soit : 1. garder le chien retenu par une chaîne; 2. garder le chien sur un terrain clôturé d'où il ne peut sortir; 3. garder le chien dans un bâtiment d'où il ne peut sortir; 4. garder le chien dans un parc d'une superficie maximale de neuf(9) mètres carrés entouré d'une clôture en treillis métallique galvanisé ou l'équivalent, fabriquée de mailles serrées de manière à empêcher toute personne d'y passer la main, d'une hauteur d'au moins deux(2) mètres et finie dans le haut vers l'intérieur, soit par un angle de 45 degrés d'au moins soixante(60) centimètres, soit par un toit de même nature que le treillis, le bas du treillis devant être enfoui d'au moins trente(30) centimètres dans le sol. Le parc doit être situé dans la cour arrière et à au moins un(1) mètre des marges latérales et arrières de la propriété.

16 Nuisances

16.1 Nuisances générales

Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des nuisances au sens du présent règlement, sont considérés comme des infractions et sont prohibés :

D) Le fait, pour un chien, de se trouver dans les endroits publics avec un gardien incapable de le maîtriser en tout temps;

G) Le fait, pour un animal, d'errer sur la place publique ou sur toute propriété privée, sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de ladite propriété.

L'inspectrice en bâtiment et en environnement, Marie-Hélène Michaud
Veillez prendre note que je serai en vacances du 18 juillet au 5 août inclusivement. Je serai de retour le lundi 8 août à mon bureau.

CHANGEMENT DE GARDE AUX JARDINS DU MONDRAIN

Lors de l'assemblée générale tenue le 1^{er} juin dernier, un nouveau conseil d'administration **des Jardins du Mondrain** a été élu : Claire Lepage, présidente, Pierre-Paul Côté, vice-président, Hélène Gagné trésorière, et Alain Lapierre, secrétaire.

Le C.A. s'est déjà mis au travail afin d'établir une stratégie de développement de ce site exceptionnel de 23 hectares, situé entre la rue Principale ouest et le Mondrain.

Parmi nos premiers mandats, nous retrouvons l'établissement d'un plan de développement et la recherche du financement nécessaire à la réalisation de ce beau projet. Nous souhaitons aussi augmenter le nombre de membres et créer un sentiment d'appartenance pour ce projet d'envergure, rassembleur pour toute la population.

C'est avec fébrilité que nous reprenons le flambeau des mains de nos prédécesseurs pour relever le défi que représentent les Jardins du Mondrain.

Claire Lepage, présidente

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (C.C.U.)

Départ de monsieur Frédéric McSween, membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Au nom des membres du CCU et en mon nom personnel, je tiens à remercier monsieur Frédéric McSween, pour son implication au sein du CCU. Il faisait partie du comité depuis décembre 2007. Durant son mandat, il a su démontrer son intérêt pour le domaine municipal de par son expérience et son sens de la répartition. Ce fut une personne très importante au sein de notre comité et ta compagnie fut fort appréciée. Merci et nous te souhaitons un bel été en famille ☺

LE CCU EST À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU MEMBRE

Résident(e)s de Saint-Anaclet, à l'intérieur du Village,

Suite au départ volontaire de Frédéric McSween, le CCU est donc à la recherche d'un nouveau membre et ce dernier, doit être domicilié à l'intérieur du périmètre urbain (noyau villageois).

Vous désirez vous impliquer au sein de votre communauté.

Le domaine de l'urbanisme et de la réglementation vous intéresse.

Vous aimeriez être rémunéré en plus...

Rien de plus simple, transmettez-nous une lettre spécifiant pourquoi le domaine de l'urbanisme vous interpelle et soumettez-nous aussi vos compétences dans le domaine ou votre CV et le CCU se fera un plaisir d'étudier votre candidature.

Sur ce, j'espère que ce poste se comblera rapidement, alors n'hésitez pas à soumettre votre candidature et soyez assuré qu'il nous fera plaisir travailler avec vous ☺

Marie-Hélène Michaud, secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

- La **Fabrique de Saint-Anaclet** tient à vous informer que madame Colette de Courval, tiendra un concert-bénéfice à l'église le 10 septembre 2016 à 19 h 30. Bienvenue à tous et toutes.
- Veuillez prendre note des heures d'ouverture de la **bibliothèque Roger-Fournier** durant la période estivale sont du 3 juillet au 5 septembre : mercredi de 19 h à 20 h 30 et le jeudi de 14 h à 16 h 30. Plein de nouveautés, des romans, des documentaires, des revues et des B.D. Au plaisir de vous rencontrer !
- Le 37^e congrès des **Alcooliques Anonymes du Bas-St-Laurent**, district 88-06 se tiendra au CÉGEP de Rimouski, 60 rue de l'Évêché Ouest, les 22, 23 et 24 juillet 2016. Bienvenue!



HORAIRE DU LOCAL DES JEUNES

Veuillez prendre note que le local des jeunes fermera ses portes pour la période estivale le 23 juin. La réouverture est prévue pour le mois de septembre 2016.



Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca
ou
du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, Principale Ouest

Rédaction : Joanne Pinel
Mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P inc.
Prochaine parution : Septembre 2016
Tombée des articles : 20 août 2016

PÉRIODE D'ARROSAGE

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

Entre 19 h et 22 h, les jours suivants :

- ☞ Pour les occupants d'habitations à l'est de la rue de la Gare : les lundis et jeudis
- ☞ Pour les occupants d'habitations à l'ouest de la rue de la Gare : les mardis et vendredis.

MOT DES JARDINS DE LESSARD

Encore cet été, quelques nouveautés au Jardin de Lessard.

D'abord, nous avons deux nouveaux jardins surélevés.

Ensuite, grâce à la Société de promotion économique de Rimouski, nous allons mettre en place le jardin « **Petites mains** », qui sera réservé pour les enfants qui fréquentent les milieux de garde, comme le CPE Les petits soleils magiques.

Enfin, nous avons amélioré l'aire de repos en la surmontant pour qu'il soit plus facile de s'y asseoir et nous avons commencé à délimiter la zone où peuvent aller les véhicules à l'aide de roches concassées. À cet effet, nous demandons la collaboration de toute la communauté pour ne pas aller dans le chemin piétonnier avec votre véhicule, car encore cette année, un pas japonais a éclaté sous le poids d'une automobile.

En terminant, nous vous rappelons que les visiteurs sont bienvenus!

